

ACTION URGENTE

DIX ANS D'EMPRISONNEMENT POUR S'ÊTRE OPPOSÉES AU PORT OBLIGATOIRE DU VOILE

Deux défenseures des droits des femmes, **Yasaman Aryani** et **Monireh Arabshahi**, ont chacune été condamnées à 16 ans d'emprisonnement, et une troisième, **Mojgan Keshavarz**, à 23 ans et six mois d'emprisonnement. Elles sont toutes des prisonnières d'opinion, car elles sont incarcérées uniquement en raison de leur campagne pacifique contre les lois discriminatoires imposant le port du voile. Si ces condamnations sont confirmées en appel, elles devront toutes purger 10 ans d'emprisonnement.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Responsable du pouvoir judiciaire - Ebrahim Raisi

*c/o Mission permanente de l'Iran auprès de l'Organisation des Nations unies
Chemin du Petit-Saconnex, 28
1209 Genève, Suisse*

Monsieur,

Deux défenseures des droits des femmes, **Yasaman Aryani** et sa mère, **Monireh Arabshahi**, ont été injustement condamnées, le 31 juillet 2019, à 16 d'emprisonnement, et une troisième, **Mojgan Keshavarz**, a été injustement condamnée à 23 ans et six mois d'emprisonnement. Ces trois peines d'emprisonnement se composent d'une année d'emprisonnement pour « diffusion de propagande contre le régime », de cinq ans pour « rassemblement et collusion en vue de commettre des infractions compromettant la sécurité nationale », et de 10 ans pour « incitation à la corruption et à la prostitution » parce qu'elles ont appelé les femmes à « ôter leur voile ». La peine infligée à **Mojgan Keshavarz** comprend en outre sept ans et demi d'emprisonnement supplémentaires pour « offense aux valeurs sacrées de l'Islam ». Si les déclarations de culpabilité et les peines sont confirmées en appel, chacune de ces femmes devra purger 10 ans d'emprisonnement, conformément aux dispositions du Code pénal iranien.

Le procès de **Yasaman Aryani**, **Monireh Arabshahi** et **Mojgan Keshavarz**, qui s'est déroulé devant la 28^e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran, a été d'une flagrante iniquité. Elles n'ont à aucun moment pendant le procès été autorisées à communiquer avec leurs avocats. Elles ont dit que le juge qui a présidé le tribunal a hurlé contre elles, les a injuriées, et il les a menacées de les faire enfermer pendant 10 ans dans la prison de *Shahr-e Rey*, où les femmes condamnées pour des crimes graves sont soumises à des conditions de détention très difficiles. Le juge a refusé de les autoriser à communiquer avec leurs avocats et a dit que ces derniers n'allaient pas être autorisés à consulter leurs dossiers concernant l'affaire ou à les représenter jusqu'au stade du recours en appel.

Les trois défenseures des droits des femmes ont été arrêtées en avril 2019 à cause d'une vidéo qui a été largement relayée sur les réseaux sociaux, dans laquelle on les voit, sans leurs foulards, en train de distribuer des fleurs à des femmes dans un métro à Téhéran, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes 2019, et de parler de leurs espoirs pour l'avenir et notamment de leur espoir de voir un jour toutes les femmes en Iran avoir la liberté de choisir leur façon de se vêtir. Après leur arrestation, elles ont été maintenues en détention à l'isolement de façon prolongée, ce qui viole l'interdiction absolue de la torture et des autres formes de traitement cruel, inhumain ou dégradant édictée par le droit international, et elles ont subi des pressions pour qu'elles « avouent » devant une caméra que des éléments étrangers les avaient incitées à mener ces activités militantes contre le port obligatoire du voile, et pour qu'elles se « repentent » de leurs agissements.

Je vous demande de libérer *Monireh Arabshahi*, *Yasaman Aryani* et *Mojgan Keshavarz* immédiatement et sans condition, car il s'agit de prisonnières d'opinion, incarcérées uniquement en raison de leur travail en faveur des droits fondamentaux. Dans l'attente de leur libération, je vous demande de veiller à ce qu'elles puissent régulièrement communiquer avec l'avocat de leur choix. Enfin, je vous demande de cesser d'incriminer le travail des défenseurs des droits des femmes, et d'abolir les lois qui imposent le port du voile.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération,

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMPLEMENT D'INFORMATION

Monireh Arabshahi, Yasaman Aryani et Mojgan Keshavarz ont été déclarées coupables de plusieurs infractions, toutes sanctionnées par des peines d'emprisonnements distinctes ; si leurs déclarations de culpabilité et leurs peines sont confirmées en appel, elles vont devoir purger la peine la plus longue, qui est une peine de 10 ans d'emprisonnement dans les trois cas.

Le 8 mars 2019, une [vidéo](#) a fait le tour des réseaux sociaux ; elle montrait Monireh Arabshahi, Yasaman Aryani et Mojgan Keshavarz sans leurs foulards, en train de distribuer des fleurs à des femmes dans le métro à Téhéran et de parler de leur espoir d'un avenir où toutes les femmes en Iran auront la liberté de choisir leur façon de se vêtir. Dans cette vidéo, Yasaman Aryani remet une fleur à une femme qui porte le *hijab* (voile), et lui dit qu'elle espère qu'un jour elles pourront marcher côte à côte dans la rue, « moi sans le *hijab* et vous avec le *hijab* ». Une fois la vidéo publiée, Yasaman Aryani a été arrêtée le 10 avril 2019 par les forces de sécurité, chez elle, à Téhéran. Le lendemain, Monireh Arabshahi, sa mère, a été interpellée après s'être rendue au centre de détention de Vozara, à Téhéran, pour prendre de ses nouvelles, et conduite à la prison de Shahr-e Rey, à Varamin, non loin de Téhéran. Mojgan Keshavarz a été arrêtée deux semaines plus tard, le 25 avril 2019, et elle a aussi été conduite à la prison de Shahr-e Rey.

À la suite de son arrestation, Yasaman Aryani a été maintenue en détention à l'isolement dans le centre de détention de Vozara, où elle a été privée d'accès à sa famille et à un avocat, pendant neuf jours. Durant cette période, les autorités n'ont pas révélé à ses proches ce qui lui était arrivé et le lieu où elle se trouvait, la soumettant ainsi à une disparition forcée. Ses proches ayant cherché de façon persistante à obtenir des informations à son sujet, elle a finalement été autorisée à les appeler brièvement six jours après son arrestation. Selon les informations obtenues par Amnesty International, au téléphone elle a paru angoissée et elle ne pouvait pas parler librement, ce qui indique que des agents des services de sécurité étaient présents. Pendant sa détention à l'isolement, elle a régulièrement subi des menaces ; ceux qui l'ont menacée lui ont dit notamment que son frère cadet et son père seraient arrêtés à moins que, devant une caméra, elle ne rétracte son opposition au port obligatoire du voile, ne dénonce la campagne *Mercredis blancs* contre le port obligatoire du voile, et n'exprime des « regrets » pour s'être laissée « influencer » par des « agents antirévolutionnaires de l'opposition » se trouvant à l'étranger. Ils se sont également moqués d'elle en lui disant que le monde extérieur l'avait oubliée.

Le 18 avril, Monireh Arabshahi a été transférée dans le centre de détention de Vozara. Des agents ont fait sortir Yasaman Aryani et Monireh Arabshahi du centre de détention de Vozara, les ont fait monter dans une camionnette et les ont conduites dans un lieu inconnu situé à Téhéran, sans leur donner d'explication. Dès qu'elles sont sorties de la camionnette, elles se sont retrouvées face à des équipes de prise de vue de la Radio-télévision de la République islamique d'Iran (IRIB), qui les ont filmées sans leur consentement. Elles ont ensuite été conduites dans une pièce pour une « interview » avec l'IRIB et, quand elles s'y sont opposées, on leur a dit qu'elles n'avaient pas le choix et qu'elles devaient répondre aux questions. La mère et la fille ont passé la nuit dans le centre de détention de Vozara et le 19 avril, elles ont été conduites à la prison de Shahr-e Rey, où elles sont depuis incarcérées.

La sécurité et le bien-être de Yasaman Aryani, de Monireh Arabshahi et de Mojgan Keshavarz sont fortement compromis dans la prison de Shahr-e Rey. De nombreuses informations provenant de cet établissement font état de fréquentes agressions commises contre les détenues par d'autres détenues et par le personnel de la prison, ainsi que de problèmes de santé mentale, de cas d'automutilation et de la consommation endémique de stupéfiants. L'eau de la prison serait salée et impropre à la consommation, ne laissant aux prisonnières d'autre option que d'acheter des bidons d'eau potable au prix fort au magasin de la prison. Les repas servis dans la prison sont décrits comme étant immangeables, et la plupart des détenues préfèrent acheter la nourriture au magasin de la prison, qui propose principalement des boîtes de conserve. Elles reçoivent généralement une aide financière de leur famille ou travaillent dans la prison pour acheter eau et nourriture. Elles se plaignent aussi généralement des coupures d'électricité fréquentes, du manque d'aération ou de climatisation, des douches et toilettes sales et en nombre insuffisant, de la très faible pression de l'eau dans les douches et du manque de lits obligeant de nombreuses détenues à dormir par terre. En outre, les détenues n'ayant pas accès à des soins médicaux adaptés, les maladies contagieuses sont fréquentes, notamment la tuberculose et l'hépatite infectieuse.

La législation imposant le port du voile bafoue une multitude de droits, notamment les droits à l'égalité, à la vie privée et aux libertés d'expression et de croyance. Elle est dégradante pour les femmes et les filles, qu'elle prive de leur dignité et de leur estime de soi.

LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : persan, anglais.

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 19 septembre 2019

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Monireh Arabshahi (elle) ; Yasaman Aryani (elle) ; Mojgan Keshavarz (elle)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde13/0656/2019/fr/>